

Procès-verbal
Comité de développement social (CDS)
26 avril 2016, 9h30
Loisirs Ste-Claire

Objectifs de la rencontre :

- Adoption des objectifs du plan d'action en développement social 2016-2017
- Réfléchir à une définition de projet collectif et structurant
- Réfléchir à un processus entourant le PIC
- Adoption des dépôts de projets SIPPE-ÉMÈS

Présences :

Marie-Anne Guichandut	L'Antre-Jeunes
Nathalie Langlois	CIUSSS de l'Est de l'île de Mtl
Véronique Coulombe	Maison des Familles
Patricia Mercier	Infologis
Lorraine Lessard	Carrefour Relance
Danielle Lacombe	PITREM
Solange Courville	NAHA
Léo Fortin	Chez Nous de Mercier-Est
Émilie Auclair	Solidarité Mercier-Est
Bianca Boudreau	Solidarité Mercier-Est
Émilie Poisson	Solidarité Mercier-Est

1. Accueil

Émilie Poisson souhaite la bienvenue aux membres et remercie les Loisirs Ste-Claire de nous accueillir aujourd'hui

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Émilie Poisson procède à la lecture de l'ordre du jour.

Elle demande d'ajouter le point 4.3 qui est le suivant « Nomination d'un membre au comité intégrateur ».

La pause aura lieu entre le point 5 et le point 6

Proposée par : Lorraine Lessard

Appuyée par : Marie-Anne Guichandut

Adoptée tel que modifié

3. Lecture et adoption du Procès-verbal du 31 mars 2015

Comme le procès-verbal se retrouvait sur l'espace membre, Émilie Poisson demande aux partenaires s'ils ont des modifications ou des suivis à faire.

Suivis :

- Danielle Lacombe : En page 1, elle mentionne qu'elle quitte sa place sur le comité aviseur du comité local de revitalisation (CLR), elle mentionne qu'il faudra trouver quelqu'un pour la remplacer. Est-ce qu'avec la nouvelle structure, un membre du CDS doit toujours siéger sur le comité aviseur du CLR ? Émilie Auclair lui répond que non, que maintenant, un porte-parole du CDS siègera au comité intégrateur. C'est à cet endroit que l'intégration des différents comités se fera.
- Danielle Lacombe : Point 3 elle mentionne n'a pas fait le compte-rendu de la rencontre sur le Pacifique.

L'adoption du procès-verbal du 16 novembre 2016 est

Proposée par : Véronique Coulombe

Appuyée par : Léo Fortin

Adopté tel que modifié

4. Plan d'Action du CDS 16-17

4.1 Proposition par le comité aviseur et discussion en CDS

Tel qu'adopté à l'Assemblée régulière des membres spéciale le 19 novembre dernier, les nouveaux comités (développement social, développement socio-urbain, développement socio-économique), doivent se doter d'un plan d'action en lien avec le plan d'action intégré de la Table.

Le comité aviseur s'est rassemblé pour une première fois le 13 avril dernier pour avoir, entre autres, une discussion et pour faire une proposition aux membres du CDS.

Qui sont les membres du comité aviseur ?

Léo Fortin, véronique Coulombe, Nathalie Langlois, Stéphane Tremblay, Alain Turner et Richard Riopel. Toujours à la recherche d'un citoyen ! Si d'autres personnes veulent s'y joindre il est toujours ouvert, en effet, la composition du comité adoptée le 19 novembre, n'est que la composition minimale.

Il est à noter que tous les plans en lien avec le volet en développement social, ainsi que leurs objectifs seront intégrés à ce plan d'action du CDS (entre autres à l'écosystémie, au plan de pérennité de QeF, aux objectifs de SIPPE et ÉMÈS,...)

Pour aujourd'hui, nous n'adopterons que les objectifs du plan d'action, suite à aujourd'hui, le comité aviseur travaillera sur des moyens et des actions, des facteurs de réussites et un échéancier pour ce plan d'action et nous reviendrons vous proposer le tout lors du prochain CDS pour adoption.

Émilie Poisson mentionne qu'il y a eu une petite erreur dans l'envoi fait vendredi dernier (22 avril) dans les propositions. Elle distribue donc les propositions modifiées aux membres du CDS.

Porte-Parole : Véronique Coulombe

Voici donc la proposition :

1. Intégration et appropriation de la nouvelle structure, des différentes démarches,...

(CCOCAL*, CCEF, RLP-SHV, CDS), ils font maintenant parti d'un seul et unique comité. *Le CCOCCAL, comité de concertation des organismes autonomes locaux, n'est plus en action depuis quelques années. Lors de ses rencontres, il regroupait les directions des organismes des organismes autonomes locaux de Mercier-Est qui partageaient autour de leurs réalités, problématiques, défis, enjeux,...).

Exemple : Bianca va être présente au prochain comité aviseur pour rapporter les exigences des bailleurs Avenir d'enfants et Québec en forme ; et les préoccupations des membres du CCEF et du RLP-SHV.

2. Développer collectivement l'offre de service communautaire et institutionnel en tenant compte des secteurs défavorisés et des besoins de la population vulnérable en :

- Analysant les projets à valeur collective et dégager des recommandations en ce sens (Les recommandations permettront de connaître les besoins des « laissé-pour-compte »)
- Veillant sur les besoins existants
- Restant à l'affût des opportunités de création de nouveaux projets

Il s'agit de la priorité transversale #3. Les membres du comité aviseur souhaitent que nous puissions faire l'analyse de ce qui se déroule sur le territoire, quels sont les projets, quels sont les besoins, quels acteurs manquent-ils autour des différents comités, comment faire pour répondre aux différents besoins,...

3. Mettre collectivement en valeur les actions existantes qui répondent à l'objectif « vie de quartier ».

Cette priorité est plus concrète que la transversale #3 et est très rassembleuse pour l'ensemble des membres et pour la mobilisation de nouveaux (commerces, citoyens, organismes en santé mentale,...), les résultats attachés seraient plus visibles. Il est souhaitable de développer un sentiment d'appartenance des citoyens envers Mercier-Est, un sentiment de fierté si nous souhaitons qu'ils s'impliquent d'avantage dans la vie de quartier en soutenant, entre autres, des initiatives existantes.

Le mieux vivre ensemble et la mobilisation citoyenne sont notamment attendus comme résultats.

Questions, commentaires, discussions ?

Q : Le 3^e objectif : qu'est-ce qu'on entend par mettre en valeur ? Publiciser ?

R : Oui, mais qu'on y adhère collectivement, la rencontre d'aujourd'hui sert à adopter les objectifs (les déterminer), ensuite, le comité adviseur identifiera les moyens et les actions pour atteindre ces objectifs.

Il y a aussi le point « suivis » de l'ordre du jour du CDS. Ce point se retrouvera toujours aux ordres de jour du CDS, nous y parlerons entre autres, du CÉRÈS, des Alliances, SIPPE-ÉMÈS,... Si un partenaire souhaite faire des suivis sur un projet ou le faire connaître, il peut l'insérer à ce point. Il permet aussi de bien s'approprier les projets à valeur collective et de les mettre en valeur. Il ne faut pas oublier la priorité communication de notre plan d'action intégré.

Q : Que veut-on dire par les résultats attachés seraient plus visible (objectif 3) ? Comment ? Va-t-on mesurer les impacts ?

R : Oui, évidemment. Nous souhaitons développer le sentiment d'appartenance des citoyens envers Mercier-Est. Rappelons-nous que pour chacun des comités, nous devons faire un plan d'action, avec indicateurs (évaluation). Cette année en Assemblée générale annuelle (AGA), nous présenterons au moins les objectifs du plan d'action 16-17, et l'an prochain on rajoute les indicateurs. La raison est que le prochain CDS, celui où nous adopterons la totalité du plan d'action, aura lieu le 20 juin, soit après notre AGA. Nous aurons bien entendu des indicateurs, mais ils devront permettre de bien mesurer l'impact des actions. C'est un très grand chantier que de mesurer les impacts d'un projet ou d'une action.

Q : Si le quartier avait l'opportunité d'être accompagné pour faire l'évaluation du plan d'action intégré, est-ce que vous seriez intéressés à saisir l'opportunité ?

R : Oui !

Il faut aussi se rappeler que plusieurs démarches d'évaluation ont lieu en ce moment dans le quartier, ou ont déjà eu lieu (comité d'évaluation, ÉvalPop, évaluation de la Toile,..)

4.2 Adoption des objectifs du plan d'action (30 minutes)

Que le comité de développement social travaille sur les priorités suivantes pour les années 16-17 :

- 1. Intégration et appropriation de la nouvelle structure, des différentes démarches,...**
- 2. Développer collectivement l'offre de service communautaire et institutionnel en tenant compte des secteurs défavorisés et des besoins de la population vulnérable en :**
 - Analysant les projets à valeur collective et dégager des recommandations en ce sens (Les recommandations permettront de connaître les besoins des « laissé-pour-compte »)
 - Veillant sur les besoins existants
 - Restant à l'affût des opportunités de création de nouveaux projets
- 3. Mettre collectivement en valeur les actions existantes qui répondent à l'objectif « vie de quartier ».**

Que ce plan d'action soit présenté lors de notre AGA le 6 juin 2016.

Proposé par : Véronique Coulombe

Appuyé par : Léo Fortin

4.3 Nomination d'un membre du CDS au comité intégrateur

Il a aussi été adopté le 19 avril 2016 que les 3 grands comités se nomment des portes paroles au comité intégrateur.

Comme première tâche, le porte-parole aura à aller présenter les objectifs de notre plan d'action lors de l'AGA qui aura lieu le 6 juin 2016.

Qui est intéressé à siéger sur le comité ?

Décision finale : on reste en réflexion, un porte-parole par « intérim » pour l'AGA du 06 juin.

5. Projet impact collectif (PIC)

Solidarité Mercier-Est a déposé, en décembre dernier, une note d'intention concernant le projet PIC. En février dernier, nous avons appris que Mercier-Est avait été sélectionné !

À savoir :

- Nous n'avons pas de processus proposé par Centraide concernant le choix du projet, comme le projet doit être collectif, il n'y aura pas d'appel de projet, de dépôt de projet individuel,
- Le choix se fera collectivement au CDS (le CDS est décisionnel dans le choix du projet),
- Nous n'avons pas de date de « tombée » pour soumettre notre projet à Centraide
- Dès que nous saurons prêt à soumettre un projet, un montant d'argent nous sera attribué
- Nous ne savons combien nous aurons pour le projet PIC
- ...

5.1 Présentation des réflexions du comité aviseur sur ce qu'est un projet collectif et structurant.

L'importance que ce projet soit collectif est mise de l'avant dans la description du PIC.

Avant même de se lancer dans un processus, des propositions de projets, nous avons pensé qu'il était important que Mercier-Est se dote de sa propre définition, une vision commune de ce qu'est un projet collectif.

Voici le fruit des réflexions du comité aviseur :

« Équitable envers la population et pas nécessairement envers les organismes »

Projet collectif :

- Passer du « je » au « nous
- Permet de se projeter dans un avenir que nous aurons déterminé ensemble (vision commune que nous aurons définie ensemble)
- Projet qui a des retombées sur la population. (Définir c'est quoi des retombées?)
- Durable

- Doit réunir plus d'un partenaire
- Collectivement, le suivre, s'y engager, y participer, le soutenir et s'assurer qu'il réponde aux besoins identifiés au préalable.

5.2 Tempête d'idées autour de la définition

Atelier de brainstorm sur ce qu'est un projet collectif : (15 minutes)

Les partenaires sont invités à faire un pré ménage dans les idées avant que le comité aviseur retourne avec le fruit de leur travail.

Le travail sera fait à titre indicatif, le tout sera ramené en comité aviseur pour analyse et pour une proposition pour adoption au CDS du 20 juin prochain.

Émilie Poisson distribue également une feuille avec les critères de ce qu'est un projet structurant. À titre indicatif pour s'inspirer !

Proposition de Danielle Lacombe : Nous avons déjà défini le **Développement Durable**, nous pourrions peut-être se le rappeler avant de commencer l'exercice, afin de ne pas dédoubler le travail ?

Voici donc les définitions du développement durable ainsi que celle du développement local :

Le développement durable selon le quartier Mercier-Est:

Le développement de notre quartier se fera collectivement et devra répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

À l'échelle de notre quartier, nous pourrions contribuer au développement durable en mettant en oeuvre des actions :

- Ayant le plus faible impact écologique
- Ayant un impact positif sur l'économie et le développement local
- Et pouvant servir de levier pour le développement social

Proposé par : Danielle Lacombe

Appuyé par : Claudette Malouin

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Que le développement local soit défini comme tel dans Mercier-Est :

En accord avec les valeurs de respect, de solidarité et de démocratie portées par la Table de concertation de Mercier-Est, le développement local apparaît comme un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents. Cette démarche nécessite une intégration harmonieuse des composantes du développement durable (économique, environnemental et social) ainsi que des composantes culturelle et politique qui sont propres au quartier.

Proposée par : Sophie Gagnon

Appuyée par : Lorraine Lessard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Définition d'un projet collectif :

Équipe A (Lorraine Lessard, Danielle Lacombe, Solange Courville, Léo Fortin):

- Inclusif, adhésion du plus grand nombre, que nous n'ayons pas besoin d'être membres de SME pour participer au processus collectif ;
- Chaque organisme a sa propre mission, mais qu'au-delà de ça, adhérer au projet collectif, soit solidaire de ce choix ;
- Comme il manque des acteurs autour de la table (ex. : élus, organismes en santé mentale), comment faire afin qu'ils adhèrent au projet, qu'ils prennent part aux discussions ?

Équipe B (Marie Anne Guichandut, Nathalie Langlois, Véronique Coulombe, Patricia Mercier) :

- Qu'il y ait plus de 2 partenaires (beaucoup de partenaires) ;
- Passer du « JE » au « VOUS » ;
- « Tout le monde ensemble pour les citoyens » ;
- Faire une analyse collective des besoins ;
- Analyse commune pour voir en globalité le besoin ;
- Mesurer les impacts en identifiant les indicateurs ;
- Implique tous les acteurs intéressés à travailler à la lutte à la pauvreté.

Véronique Coulombe parle d'un document du groupe de co-développement dans lequel certaines définitions intéressantes se retrouvent. Émilie Poisson va le transférer aux partenaires et ceux-ci pourront faire ressortir les éléments qu'ils souhaiteraient se voir retrouver dans la définition d'un projet collectif.

5.3 Tempête d'idées sur le processus menant au choix du projet collectif.

Atelier de brainstorm sur ce que pourrait être notre processus qui nous mènera au choix du processus.

Nous demandons donc de réfléchir à un processus qui nous mènera au choix du projet.

Aujourd'hui nous ne devrions pas discuter des critères de sélection, d'idée de projets, ce que nous souhaitons comme quartier, mais bien de comment nous allons faire pour y arriver, pour trouver le projet, quelles sont les étapes ?

Le comité aviseur discutera de tout ça et arrivera avec une proposition à adopter le 20 juin prochain.

Voici ce que le comité aviseur vous propose pour les prochaines étapes :

26 avril (CDS) : Tempête d'idées sur projet collectif et structurant et sur le processus entourant le choix du projet PIC.

31 mai (comité aviseur) : travail sur la proposition du libellé de ce qu'est un projet collectif (avec toutes les propositions du CDS) et travail sur la proposition du processus PIC.

20 juin (CDS) : Adoption du processus et de la définition.

Équipe A :

CONSULTATION

- Qu'une ressource externe nous accompagne dès le départ ;
- Que tous organisent une consultation citoyenne (différents événements, différents lieux,..) et que les membres participent aux consultations de chacun. Collaborer avec les médias du quartier afin de sonder la population ;
- Regarder ce qui se fait dans les autres quartiers ;
- Inclure dans les répondants à la consultation à s'impliquer par la suite ;
- C'est un work in progress ;
- Il faut une ouverture et l'humilité pour s'ajuster, s'adapter en cours de route ;
- S'inscrire dans les instances de gouvernance du quartier.

ANALYSE DES RÉSULTATS :

- Définir clairement et collectivement des critères justes et objectifs ;
- Définir des objectifs ;
- Se doter d'un plan d'action ;
- Élaborer le projet ;
- Se doter d'un projet d'évaluation ;
- Date de fin clair du projet et quels sont les objectifs finaux ?

Équipe B :

- Amorce du projet, que nous décidions (en CDS) de l'enjeu autour duquel nous souhaitons travailler dès le départ (exemple, décrochage scolaire, alimentation,...) ;
- Ensuite, définir de quelle façon ? Qu'est-ce qui rejoindra le plus de gens ? Qu'est-ce qui est inclusif, qui peut devenir collectif ? ;
- Ensuite on se concerte, on consulte la population ;
- On trouve le projet ;
- On se demande si cela rencontre nos objectifs ;
- On mesure l'impact réel
- Se fier aux expériences passées |
- Ne pas utiliser le terme « appel à projet »

Danielle Lacombe mentionne que les ateliers au CLR où des idées de projets étaient mises sur la table et où tout le monde pouvait discuter et bonifier ces idées étaient très intéressants !

Émilie Poisson mentionne que SME se servira justement des expériences passées pour ce processus

PAUSE 5 minutes

6. Projets SIPPE-ÉMÈS :

6.1 Suivis-nouvelles :

2 financements dédiés au quartier. Passent par la concertation, nous devons faire une reddition de compte à partir de ce qui s'y passe.

SIPPE : vise à soutenir la création d'environnements favorables à la santé, au bien-être et au développement optimal de l'enfant en agissant sur les déterminants sociaux de la santé des enfants et de leur famille.

Va à la Maison des Familles de Mercier-Est, Véronique Coulombe fait donc la présentation de ce qui est fait :

- Essentiellement toutes les activités de la programmation de la MDF viennent rejoindre le volet SIPPE
- Essentiellement pour des mamans monoparentales, sous scolarisées, 0-5 ans, jeunes mères vulnérables.
- Concrètement : intervention sociale, activités parents, déjeuners-causerie.
- Ateliers de stimulation parent-enfant
- Intervention ponctuelle lors de besoins plus spécifiques
- Halte-garderie
- La Maison des Familles s'ajuste beaucoup selon les besoins des enfants
- La halte devient souvent le seul recours pour certains enfants qui se font « rejeter » des CPE, car besoin de soutien. Souvent approche personnalisée.
- La Maison des familles n'a jamais refusée un enfant à la.

ÉMÈS : Vise à soutenir le développement de milieux de vie favorables à la santé, au bien-être et à la réussite éducative des jeunes de 5 à 17 ans.

Attention particulière aux jeunes issus de milieux défavorisés.

Va à l'Antre-Jeunes pour Travail de rue. Marie Anne nous fait donc une présentation :

- Finance principalement le travail de rue
- Prévention toxicomanie, dans les écoles de l'Académie Dunton et Louise Trichet (filles gangs de rue)
- Travail de rue rejoint les personnes les plus isolées, adolescents et jeunes adultes.
- Référence, accompagnement
- Activités sportives et gratuites

- Surtout pour les personnes qui ne travaillent pas et ne vont pas à l'école (éloignées des services)
- Soirées pour les jeunes du quartier
- Par le réchaud bus ils ont réussi à rejoindre d'autres jeunes.
- Distribution de matériel stérile.

Porte-parole Nathalie Langlois

Pour ces mesures, nous devons mettre en place une concertation intersectorielle (ce qui existe déjà avec le CDS)

Nous pourrions cependant décider en CDS que d'autres acteurs répondants aux critères de ces enveloppes puissent déposer un projet.

Ceci dit, les dépôts doivent être faits pour le 6 mai prochain et la décision entourant le dépôt de ces projets doit être prise dans la concertation. C'est-à-dire que le processus entourant le choix des dépôts de projets doit s'être déroulé en concertation et doit être démontré dans un bilan lors du dépôt des projets.

Aussi, la DRSP nous a envoyé une lettre nous annonçant qu'il y aurait probablement des changements concernant la gestion des fonds de ces enveloppes (ces financements pour ces mesures de santé publique seront centralisés à la DRSP)

Comme ce processus ne s'est pas déroulé, qu'il y aura des changements dès l'année prochaine et que la date butoir arrive rapidement, le comité aviseur propose que pour cette année, ce soit le statu quo, c'est-à-dire que ce soit l'Antre et la MdF qui déposent leur projet. Il est à noter que pour tous les prochains CDS, un point suivi de SIPPE et ÉMÈS se retrouvera à l'ordre du jour de la concertation.

- 24000\$ ÉMÈS
- 81000\$ SIPPE

6.2 Adoption avant dépôts :

Que le comité de développement social adopte les dépôts de projets tel que présentés par l'Antre-Jeunes de Mercier-Est et la Maison des Familles de Mercier-Est, dans le cadre des mesures de santé publique ÉMÈS et SIPPE.

Proposé par : Lorraine Lessard

Appuyé par : Patricia Mercier

7. Suivis :

7.1 CCEF-RLP (Bianca Boudreau, 5 minutes)

Le CCEF/RLP-SHV a déposé, en avril dernier, 2 plans d'action aux bailleurs de fonds Avenir d'enfants et Québec en forme.

Pour Avenir d'enfants :

- Dépôt de la dernière année de la triennale (2014-2017), avec quelques ajustements mineurs aux actions.

- Un montant de 299 633\$ a été demandé pour cette dernière année.
- La prochaine planification stratégique aura lieu à l'automne 2016 pour un dépôt de deux ans (2017-2019).

Faits saillants en lien avec quelques actions :

- Formation Brindami : cette formation sera offerte à nouveau aux RSG (Responsable de garde en milieu familial) et au CPE, à l'automne 2016.
- Intervention dans les parcs : choix du comité d'allouer 500\$ à la fête des familles 2016 (avec les surplus), 500\$ à la fête des familles 2017 et 500\$ au Carnaval hivernal 2017. Ces montants permettront de développer le volet 0-5/famille lors de ces fêtes.
- Carte-ressources : nous avons demandé 2000\$ de plus pour réaliser la carte-ressources. Nous avons déjà 2000\$ de provisionné (d'Avenir d'enfants) et Solidarité Mercier-Est mettra 2000\$. Total pour réaliser la nouvelle carte-ressources : 6000\$. Nous irons chercher des commanditaires s'il manque du financement.
- Établissement amis des enfants : poursuite du projet et montant demandé pour faire le démarchage auprès des établissements et faire le lancement du projet à l'automne.

Pour Québec en forme :

- Dépôt d'un dernier plan d'action et plan de pérennité allant jusqu'en décembre 2017. Montant total de la demande : 105 875\$.
- Demande d'une ressource humaine en Saines habitudes de vie, de juillet 2016 à octobre 2017 à 4 jours par semaine et de novembre à décembre 2017, à 2 jours par semaine.

Demande de financement pour 4 actions :

- Formation des intervenants du milieu et des parents (0-17 ans) aux SHA (SÉSAME),
- Installation de supports à vélo (YQQ),
- Nager pour survivre (Société de Sauvetage),
- Défi Santé (SME).

Tous les détails des 2 plans d'actions sont disponibles sur l'espace membres de Solidarité Mercier-Est.

7.2 CÉRÈS

Rédaction d'un plan d'action pour le comité de suivi.

8. **Nouvelles des autres comités:**

Socio-Urbain : dernier CLR de l'Année 5 mai, 17h30 sous-sol de l'église Ste-Claire, goûter servi sur

confirmation de présence, présentation du bilan annuel, plan d'action et budget.

Présentation de l'idée du projet Q21 dépôt à venir, réfléchi suite aux ateliers de travail

Comité socio-économique :

N'est pas encore formé

9. Divers :

- Fêter des Familles
 - Samedi 28 mai de 11h à 16h
 - Affiches à venir. Promotion demandée.
 - Juliette responsable cette année.

- Émilie Auclair annonce qu'à l'AGA de SME, le 6 juin prochain, nous accueillerons la Chasse-Balcon. Groupe de folklore qui anime les balcons. Si vous souhaitez faire valoir vos activités estivales, vous êtes les bienvenus !!

10. Prochaine rencontre :

Le 20 juin prochain, 13h30, au Chez-Nous de Mercier-Est.

11. Levée de la rencontre :

Proposée par : Marie-Anne

Appuyée par : Véronique Coulombe